

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE**

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION PERIGOURDINE
1 bd Lakanal – BP 9033
24019 - PERIGUEUX**

DD083-2011

DELIBERATION

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Nombre de membres du conseil
en exercice : 50
Présents : 33
Votants : 43
Dont 10 pouvoirs

Date de convocation du Conseil de la
Communauté d'Agglomération
Le 20 juin 2011

Le 27 juin 2011

Le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
Monsieur Claude BÉRIT-DÉBAT

**OBJET : VOIE VERTE DES BORDS DE L'ISLE EXTREMITES : ACQUISITIONS DU TERRAIN DE
L'INDIVISION FRUCHOU A MARSAC SUR L'ISLE**

M. BERIT-DEBAT, Président

Mmes BELOMBO, SIMEON, ROUGIER, TYTGAT, DECABRAS-MATA, PLAN.

MM. LE MAO, FAYOLAS, LECOMTE, FRESSINGEAS, TESTUT, DAUGIERAS, BARBARY, CORTEZ, DASSEUX,
PEYROUNY, ROCHE, GEOFFROY, RIGAUD, CHASTENET, LARENAUDIE, ROY, BELLOTEAU, BOURGEOIS,
DUPUY, GERAUD, MINGASSON, MOUTTAWAKKIL, NASSEYS, COLBAC, GEORGIADIS, THOMAS.

ABSENTS :

Mmes DE PISCHOF, BOUSSARIE, DOAT, LABAILS, MARCHAND, MOULENES, NOUGUEZ, PATRIAT.

MM. LE PAPE, ROUSSARIE, LE ROUZIC, MOYRAND, CORNET, DOSSET, LE VACON, MATHIVET, MATELAT.

POUVOIRS :

Mme DE PISCHOF	pouvoir à	M. TESTUT
Mme DOAT	pouvoir à	Mme GERAUD
Mme LABAILS	pouvoir à	M. DUPUY
Mme MARCHAND	pouvoir à	Mme BOURGEOIS
Mme MOULENES	pouvoir à	Mme TYTGAT
Mme PATRIAT	pouvoir à	M. RIGAUD
M. ROUSSARIE	pouvoir à	M. BARBARY
M. MOYRAND	pouvoir à	M. BERIT-DEBAT
M. CORNET	pouvoir à	M. MINGASSON
M. MATHIVET	pouvoir à	M. GEORGIADIS

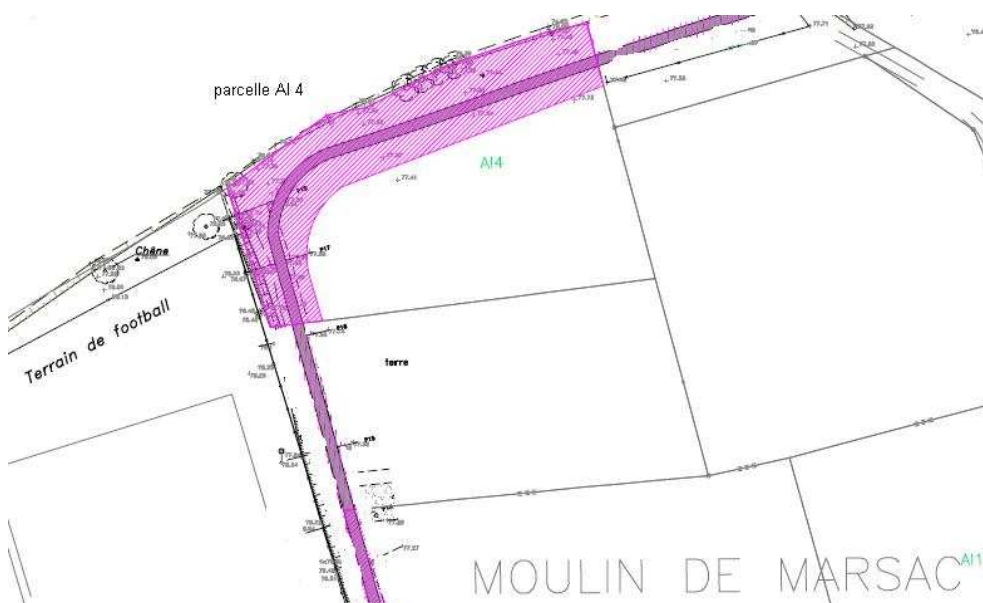
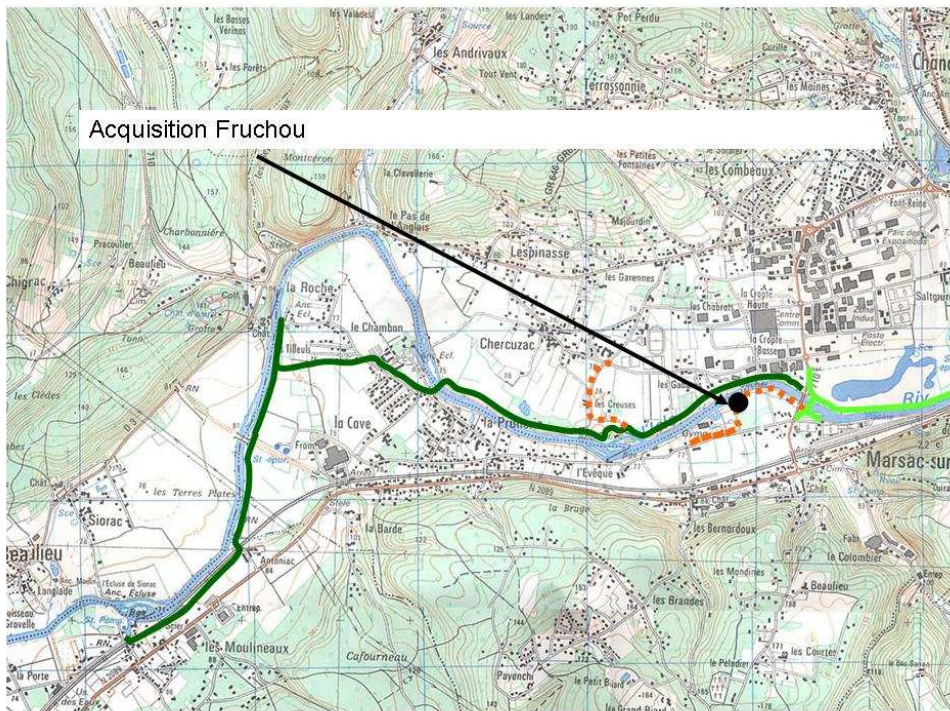
DD083-2011

OBJET : VOIE VERTE DES BORDS DE L'ISLE EXTREMITES : ACQUISITIONS DU TERRAIN DE L'INDIVISION FRUCHOU A MARSAC SUR L'ISLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que la Communauté d'Agglomération Périgourdine, par délibération du 30 avril 2010 a approuvé les tracés d'itinéraires pour l'extension de la voie verte des bords de l'Isle sur les secteurs EST et OUEST et a décidé de lancer les acquisitions amiables correspondantes.

Que la parcelle AI 4 située sur la commune de Marsac-sur-l'Isle, appartenant à l'indivision FRUCHOU est concernée par ces acquisitions.



DD083-2011

Considérant que l'estimation de France Domaines s'élève à 1 €/m².

Que l'estimation des arbres présents sur la parcelle s'élève à 549,78 €

Que le prix total offert pour cette acquisition s'arrondit à 3 061 € pour 2 511 m².

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :**

- d'acquérir à l'amiable la partie de la parcelle AI 4, située sur la commune de Marsac-sur-l'Isle, au prix de 1 €/m² auquel s'ajoute le prix des arbres estimé à 549,78 €, sous réserve à vérification du géomètre expert, la surface est estimée à 2 511 m² soit un prix de 3 061 €
- de confier la rédaction de l'acte à Maître VAUBOURGOIN
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents correspondants.

Délibération votée à l'unanimité

**Délibération publiée le
Délibération certifiée exécutoire
à compter du**

**Pour extrait conforme,
Périgueux, le**

**Le Président
Claude BERIT-DEBAT**